



# SAINT BARTH CATA CUP 2010

## F18

**19 au 21 novembre 2010 – BAIE DE SAINT JEAN à SAINT  
BARTHELEMY**

**Autorité Organisatrice : ST BARTH MULTIHULLS  
Conjointement avec le Centre Nautique de St Barthélemy**

**Avenant n°1 à l'Avis de course.  
25 avril 2010**

Cet avenant modifie plusieurs articles de l'Avis de course émis le 20 avril 2010.

### 1. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

**1.1.** La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe catamaran F 18.

Tout équipage qui désire participer à la Saint Barth Cata Cup doit, **à partir du 1 avril 2010 et au plus tard avant le 31 mai 2010**, s'inscrire directement en ligne en remplissant le formulaire d'inscription. Un accusé de réception sera adressé par email accompagné du RIB de l'autorité organisatrice, l'association ST BARTH MULTIHULLS.

L'inscription sera définitive à réception, par la SBMH, du règlement de 500 euros par équipage par virement ou par chèque (cachet de la poste faisant foi). Une confirmation d'inscription sera alors envoyée par email.

**1.1.1.** Le nombre de bateaux admis est limité aux 40 premières inscriptions admises par l'autorité organisatrice, le cachet de la poste faisant foi et selon la répartition suivante :

- 10 bateaux France, si le **31/05/2010** il reste des places, elles seront versées dans les quotas de place EUROPE hors France.
- 15 bateaux EUROPE hors France.  
(2 conteneurs de Rouen et 1 conteneur de **Toulon**.)
- 15 bateaux ANTILLES - USA  
(St Martin - St Barth - Martinique - Guadeloupe - Puerto Rico - USA).

Si le quota n'est pas atteint au **31/05/2010**, le choix revient à l'organisation (sont considérés comme inscrit et qui ont leur place dans le conteneur, les équipages qui ont payé leur droit d'inscription).

**1.2.** Sont admis à courir :

Les coureurs de 18 ans et plus. Age de référence au 31 décembre 2009.

Les coureurs français titulaires d'une licence valide délivrée par la FFVoile et étrangers sous réserve d'être en règle avec leur Autorité Nationale et leur Classe Nationale lorsqu'elle existe.

- 1.3. Les coureurs doivent être constitués en équipage pour l'ensemble des épreuves.
- 1.4. L'autorité organisatrice se réserve le droit de refuser une inscription et justifiera sa décision, conformément à la RCV76.1.
- 1.5. Redressement : L'équipage doit pouvoir démontrer sa capacité à redresser le bateau.
- 1.6. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformitéLes concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

## **2. DROITS A PAYER**

Les droits requis par personne sont de **250€**.

Montant à régler au plus tard le 31 mai 2010 **dont 20 correspondants à l'adhésion à l'association ST BARTH MULTIHULL.**

Le montant comprend :

- Les frais de constitution de dossier.
- La participation aux frais techniques.
- Les déjeuners des 19, 20, 21 novembre 2010 (2 personnes par équipage).
- L'hébergement

En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'Autorité Organisatrice qui pourra exiger un certificat médical.